



SÉANCE RÉGULIÈRE 4 MARS 2019

Procès-verbal de la séance régulière des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 4 mars 2019 à 19h30 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire François Veilleux, Messieurs les Conseillers Keven Boutin, Sylvain Bolduc, Claude Mathieu, Mario Perron et Bernard Gendreau sous la présidence de S.H. le Maire.

1. GREFFE

R-2019-03-6298: Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Mario Perron
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que rédigé et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.

1. GREFFE

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption des procès-verbaux des séances du 4 et 11 février 2019
- 1.3 Adoption du règlement 2018-408
- 1.4 Adoption du règlement 2018-401
- 1.5 Adoption du règlement 2019-410
- 1.6 Modification du règlement 2018-398
- 1.7 Modification au code de conduite
- 1.8 Autorisation signature contrat Construction Binet
- 1.9 Regroupement de l'office municipal d'habitation

2. TRAVAUX PUBLICS – HYGIÈNE DU MILIEU - VOIRIE

- 2.1 Soumission – Services professionnels en ingénierie

3. SÉCURITÉ

- 3.1 Autorisation signature du bail location de camion avec Régie intermunicipale Tring-Jonction, St-Jules, St-Frédéric
- 3.2 Soumission appareils respiratoires
- 3.3 Modification de la résolution 2017-11-5928 – Formation de pompiers
- 3.4 Demande d'appui financier au Député de Beauce Nord – feu Royal Mat
- 3.5 Appui au Club Optimiste de Beauceville – pour demande de subvention

4. URBANISME

- 4.1 Dérogation mineure – 423, 9e Avenue, lot 3 487 616
- 4.2 Demande à la MRC la collaboration pour modifier le schéma de développement

5. LOISIRS

6. FINANCES

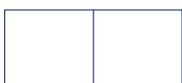
- 6.1 Dépôt rapport dépenses élection
- 6.2 Approbation du bordereau des comptes

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 7.1 Adhésion à TSSCA
- 7.2 Appui MRC – implantation d'un pont sur la rivière Chaudière
- 7.3 Correspondance
- 7.4 Affaires nouvelles
- 7.5 Période de questions

8. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

- 8.1 Levée ou ajournement de la séance





SÉANCE RÉGULIÈRE DU 4 MARS 2019 (suite)

R-2019-03-6299: Adoption des procès-verbaux des séances du 4 et 11 février 2019

Il est proposé par monsieur Keven Boutin
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

QUE les procès-verbaux des séances du 4 et 11 février 2019 soient adoptés
tels que rédigés.

R-2019-03-6300: Adoption du règlement 2018-408

Il est proposé par monsieur Keven Boutin
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu unanimement

D'adopter le règlement numéro 2018-408 intitulé « *Règlement sur le traitement des élus municipaux.* »

R-2019-03-6301: Adoption du règlement 2018-401

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau
Appuyé par monsieur Mario Perron et résolu unanimement

D'adopter le règlement numéro 2018-401 intitulé « *Règlement modifiant le règlement 2016-341 concernant le zonage* »

R-2019-03-6302: Adoption du règlement 2019-410

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau
Appuyé par monsieur Mario Perron et résolu unanimement

D'adopter le règlement numéro 2019-410 intitulé « *Règlement modifiant le règlement 2016-341 concernant le zonage* »

R-2019-03-6303: Modification du règlement 2018-398

ATTENDU qu'il y est nécessaire d'apporter quelques précisions au règlement 2018-398 « *décrétant une dépenses et un emprunt de 9 750 000 \$ pour la construction d'un nouvel aréna et aménagement d'un terrain de baseball et plateau multisports et autres équipements sportifs* »

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

QUE le règlement no 2018-398 soit modifié en ajoutant les ATTENDUS suivants:

❖ ATTENDU que ce règlement est adopté conformément au quatrième alinéa de l'article 556 de la Loi sur les cités et villes; « *N'est également soumis qu'à l'approbation du ministre un règlement d'emprunt dont au moins 50% de la dépense prévue fait l'objet d'une subvention dont le versement est assuré par le gouvernement ou par l'un de ses ministres ou organismes. Dans un*





SÉANCE RÉGULIÈRE DU 4 MARS 2019 (suite)

tel cas, le ministre peut toutefois exiger que le règlement soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter »

- ❖ ATTENDU la confirmation de la subvention des ministères de l'Éducation, du Loisirs et du Sport et des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre du Fonds des petites collectivités et du Nouveau Fonds chantiers Canada-Québec, datée du 17 mai 2017, afin de permettre la construction d'un nouvel aréna;
- ❖ ATTENDU la confirmation de la subvention de l'École Jésus-Marie de Beauceville afin de permettre la construction d'un nouvel aréna;
- ❖ ATTENDU que la subvention provinciale (3 217 500 \$) est versée sur une période de 20 ans.
- ❖ ATTENDU que la subvention de l'École Jésus-Marie de Beauceville (600 000 \$) est versée sur une période de 15 ans;

QUE l'article 1 soit modifié en ajoutant le paragraphe suivant:

Le projet de l'aréna est situé au coin de la 9^e Avenue et de la 87^e Rue et l'aménagement d'un terrain de baseball et plateau multisports est situé au 116, 125^e Rue, tel que montré à annexe D, laquelle annexe fait partie intégrante du règlement.

QUE la date de l'annexe C du règlement soit remplacée par le 22 octobre 2018.

R-2019-03-6304: Modification au code de conduite

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu
Appuyé par monsieur Keven Boutin et résolu à l'unanimité

De modifier le *Code de conduite* en ajoutant à l'article 3.4.2 après les mots « boissons alcooliques » les mots « et/ou drogue »

R-2019-03-6305: Autorisation signature contrat Construction Binet

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville est autorisée à acquérir le terrain lot 6 293 968 propriété de « Les Constructions Binet Inc.».

QUE monsieur le Maire, François Veilleux, et la greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir.

R-2019-03-6306: Regroupement de l'office municipal d'habitation

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de la Ville de Beauceville, l'Office municipal d'habitation de Saint-Frédéric-de-Beauce, l'Office municipal d'habitation de Tring-Jonction, l'Office municipal d'habitation de la Municipalité de Saint-Victor, l'Office municipal d'habitation de la Ville de Saint-Georges, l'Office municipal d'habitation de Saint-Benjamin, l'Office municipal d'habitation de la municipalité de Saint-Zacharie, l'Office municipal d'habitation de Saint-Prosper, l'Office municipal d'habitation de Sainte-Aurélie, l'Office municipal





SÉANCE RÉGULIÈRE DU 4 MARS 2019 (suite)

d'habitation de Saint-Cyprien (Bellechasse), l'Office municipal d'habitation de la Municipalité de Saint-Côme-de-Linière, l'Office municipal d'habitation de Saint-Théophile, l'Office municipal d'habitation de la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce, l'Office municipal d'habitation de Saint-Martin, l'Office municipal d'habitation de La Guadeloupe, l'Office municipal d'habitation de Saint-Éphrem et l'Office municipal d'habitation de Saint-Benoit Lâbre ont demandé l'autorisation au ministre responsable de l'application de la Loi sur la Société d'habitation du Québec de se regrouper;

ATTENDU QUE ces offices ont présenté aux conseils municipaux de la Ville de Beauceville, de Saint-Frédéric-de-Beauce, de Tring-Jonction, de la Municipalité de Saint-Victor, de la Ville de Saint-Georges, de Saint-Benjamin, de Saint-Zacharie, de Saint-Prosper, de Sainte-Aurélie, de Saint-Cyprien (Bellechasse), de Saint-Côme-de-Linière, de Saint-Théophile, de Saint-Gédéon-de-Beauce, de Saint-Martin, de La Guadeloupe, de Saint-Éphrem et de Saint-Benoit Lâbre un projet d'entente de regroupement des dix-sept (17) offices et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche;

ATTENDU QUE les offices municipaux d'habitation présenteront, conformément à l'article 58.1 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les termes et conditions d'une entente de regroupement;

ATTENDU QU'après étude du projet de l'entente du regroupement, il y a lieu d'émettre une recommandation favorable à cette fusion;

Il est proposé par : monsieur Mario Perron

Appuyé par : monsieur Keven Boutin et résolu

QUE le conseil recommande favorablement le regroupement de l'Office municipal d'habitation de la Ville de Beauceville, l'Office municipal d'habitation de Saint-Frédéric-de-Beauce, l'Office municipal d'habitation de Tring-Jonction, l'Office municipal d'habitation de la Municipalité de Saint-Victor, l'Office municipal d'habitation de la Ville de Saint-Georges, l'Office municipal d'habitation de Saint-Benjamin, l'Office municipal d'habitation de la municipalité de Saint-Zacharie, l'Office municipal d'habitation de Saint-Prosper, l'Office municipal d'habitation de Sainte-Aurélie, l'Office municipal d'habitation de Saint-Cyprien (Bellechasse), l'Office municipal d'habitation de la Municipalité de Saint-Côme-de-Linière, l'Office municipal d'habitation de Saint-Théophile, l'Office municipal d'habitation de la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce, l'Office municipal d'habitation de Saint-Martin, l'Office municipal d'habitation de La Guadeloupe, l'Office municipal d'habitation de Saint-Éphrem et l'Office municipal d'habitation de Saint-Benoit-Lâbre suivant les termes et conditions du projet d'entente de regroupement.

2. TRAVAUX PUBLICS – HYGIÈNE DU MILIEU - VOIRIE

R-2019-03-6307: Soumission – Services professionnels en ingénierie

Considérant la demande de prix pour Services professionnels en ingénierie pour la préparation des plans et devis et surveillance des chantiers pour la conception des services d'aqueduc, d'égout et voirie sur la 9e Avenue, d'ouvrages de soutènement et d'une piste cyclable;

Considérant les offres reçues par:





SÉANCE RÉGULIÈRE DU 4 MARS 2019 (suite)

Éqip Solution, WSP, Pluritec, GBI, EMS

Considérant la recommandation du directeur des travaux publics, Jean-Pierre Giroux, d'accepter l'offre ayant eu le meilleur pointage selon la grille de pondération;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Mathieu
Appuyé par monsieur Mario Perron et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission ayant eu le meilleur pointage selon la grille de pondération soit celle de « Eqip Solution » au montant de:

- Option A: quatre-vingt-trois mille six cent vingt-six dollars et soixante-dix-neuf cents (83 626,79 \$) taxes incluses,
- Option B: quatre-vingt mille cinq cent vingt-quatre dollars et quatre-vingt-dix-neuf cents (80 524,99 \$) taxes incluses,
- Option C: soixante-treize mille cinq cent trente-trois dollars et quarante cents (73 533,40 \$) taxes incluses,

QUE le Conseil choisit l'option A au montant de 83 626,79 \$ taxes incluses conditionnellement à l'approbation du règlement par le ministère des Affaires municipales et Habitation (MAMH) et toutes les autorisations nécessaires au projet;

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie un montant proportionnel, incluant les taxes, à même son règlement 2018-403 pour la réfection de conduite d'aqueduc et égout sur la 9^e Avenue et pour les travaux de piste cyclable et mur de soutènement à même le montant à recevoir de la MRC Robert-Cliche à même son règlement de la piste cyclable.

QUE Monsieur le Maire, François Veilleux, et la Greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir, s'il y a lieu.

3. SÉCURITÉ

R-2019-03-6308: Autorisation signature du bail location de camion avec Régie intermunicipale Tring-Jonction, St-Jules, St-Frédéric

Considérant qu'un camion-incendie de la Régie intermunicipale Tring-Jonction, St-Jules, St-Frédéric a subi un accident;

Considérant la demande de la Régie intermunicipale Tring-Jonction, St-Jules, St-Frédéric afin de leur louer un camion

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc
Appuyé par monsieur Mario Perron et résolu à l'unanimité

De louer à la Régie intermunicipale Tring-Jonction, St-Jules, St-Frédéric le camion incendie de marque International, de l'année 1996 (1hthcahtyth697006),

D'autoriser le directeur général, Félix Nunez, à signer l'entente à intervenir.





SÉANCE RÉGULIÈRE DU 4 MARS 2019 (suite)

R-2019-03-6309: Soumission appareils respiratoires

Considérant la demande de prix pour la fourniture d'appareils respiratoires pour le service de sécurité incendie;

Considérant les offres reçues par:

Aero Feu	39 768,70 \$
DFS	45 357,64 \$

Considérant l'offre reçue de « Aéro Feu » au montant de 39 768,70 \$ taxes incluses:

Considérant la recommandation du directeur du service de sécurité incendie, monsieur Daniel Fortin, d'accepter l'offre la plus basse soit « Aéro Feu »;

En conséquence, il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission de « Aéro Feu » au montant trente-neuf mille sept cent soixante-huit dollars et soixante-dix cents (39 768,70 \$) taxes incluses;

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total, incluant les taxes, à même le fonds de roulement;

R-2019-03-6310: Modification de la résolution 2017-11-5928 – Formation de pompiers

Il est proposé par monsieur Keven Boutin
Appuyé par monsieur Mario Perron et résolu

De modifier le « 7^e Attendu » en ajoutant après les mots « programme autre » « et 2 pompiers pour la formation de pompier 1 »

R-2019-03-6311: Demande d'aide financière au Député de Beauce Nord – feu Royal Mat

Considérant que le 22 décembre 2018 un important incendie s'est déclaré chez l'usine Royal Mat;

Considérant la durée de l'intervention et l'implication de plusieurs pompiers et de 9 services de sécurité incendie;

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu
Appuyé par monsieur Mario Perron et résolu à l'unanimité

QU'une demande d'aide financière au montant de 63 000 \$ soit adressée à monsieur Luc Provençal, député de Beauce-Nord afin d'aider la Ville de Beauceville à défrayer les coûts engendrés lors de l'incendie de Royal Mat le 22 décembre 2018.





SÉANCE RÉGULIÈRE DU 4 MARS 2019 (suite)

R-2019-03-6312: Appui au Club Optimiste de Beauceville – pour demande de subvention

Attendu que le Club Optimiste de Beauceville dépose une demande de subvention au PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DU FONDS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE, pour l'acquisition de deux radars pédagogiques mobiles;

Attendu que les radars pédagogiques seront principalement destinés à faire ralentir les voitures qui circulent dans les zones résidentielles et les zones scolaires, en fonction des demandes des citoyens de Beauceville;

Attendu que le Club Optimiste de Beauceville fait cette demande pour la population de Beauceville et pour la protection des jeunes, il demande à ce que la Ville affiche en permanence sur les radars que ce sont des équipements fournis par le Club Optimiste de Beauceville;

Attendu que le Club Optimiste de Beauceville est composé de bénévoles et que ceux-ci ne sont pas outillés pour déplacer et entretenir les radars pédagogiques, le Club Optimiste demande à la Ville de Beauceville de prendre la responsabilité de les déplacer et de les entretenir;

Attendu que le Club Optimiste de Beauceville demande un appui de la Ville de Beauceville pour sa demande de financement au PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DU FONDS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE;

Il est proposé par monsieur Mario Perron
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de ville félicite le Club Optimiste de Beauceville pour son excellent initiative,

QU'il appuie leur demande de subvention au programme d'aide financière du fonds de la sécurité routière pour l'acquisition de deux (2) radars pédagogiques mobiles,

QU'il s'engage à conserver en permanence les affiches sur les radars qui indiquent que ce sont des équipements fournis par le Club Optimiste de Beauceville et prendre en charge le déplacement et l'entretien des radars tant et aussi longtemps que ceux-ci seront fonctionnels.

4. URBANISME

R-2019-03-6313: Dérogation mineure – 423, 9e Avenue, lot 3 487 616

Attendu qu'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage no 2016-341 à la propriété localisée au 423, 9^e Avenue, lot 3 487 616 à Beauceville a été formulée à l'effet

- ❖ D'autoriser l'empiètement en marge avant, sur une distance de 2,0 m, pour la mise en place d'une piscine hors terre de 18' de diamètre. Pour cette même propriété, il est aussi demandé d'autoriser l'installation d'une palissade d'une hauteur de 2,0 m, en marge avant jusqu'à 2,0 m de la limite avant de la propriété. Pour ces demandes, le





SÉANCE RÉGULIÈRE DU 4 MARS 2019 (suite)

règlement de zonage 2016-341 proscrit l'installation de piscine en cour avant et la mise en place de clôture de plus de 1,5 m de hauteur.

Attendu que cette demande a été présentée à la Commission d'urbanisme et que cette dernière en a recommandé l'acceptation au Conseil, sujet aux dispositions du règlement numéro 2016-346, régissant les dérogations mineures;

Attendu qu'avis public de cette demande a été publié dans le journal l'Éclaireur-Progrès le 13 février 2019 et affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site internet de la Ville le 7 février 2019.

Attendu que le rapport de la Greffière, à l'effet qu'aucune objection n'a été présentée à l'encontre de cette demande;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Claude Mathieu
Appuyé par monsieur Keven Boutin et résolu

QUE la demande de dérogation mineure soit et est accordée.

R-2019-03-6314: Demande à la MRC la collaboration pour modifier le schéma de développement

Attendu que le propriétaire du lot 4 061 077 désire avoir l'autorisation de lotir et d'aliéner des parties de terrain dans le but de permettre de la construction résidentielle;

Attendu que son projet de développement est à proximité du lac des Îles de St-Georges;

Attendu que le secteur situé sur le territoire de la Ville de St-Georges possède déjà des autorisations pour permettre de la construction résidentielle et de villégiature;

Attendu que la demande du propriétaire du lot 4 061 077 a été présentée au CCU et que celui-ci recommande au conseil de ville d'appuyer cette dernière;

Attendu que le conseil de ville désire aider le propriétaire à obtenir les autorisations nécessaires pour permettre de nouvelles constructions résidentielles dans le secteur du lac des îles;

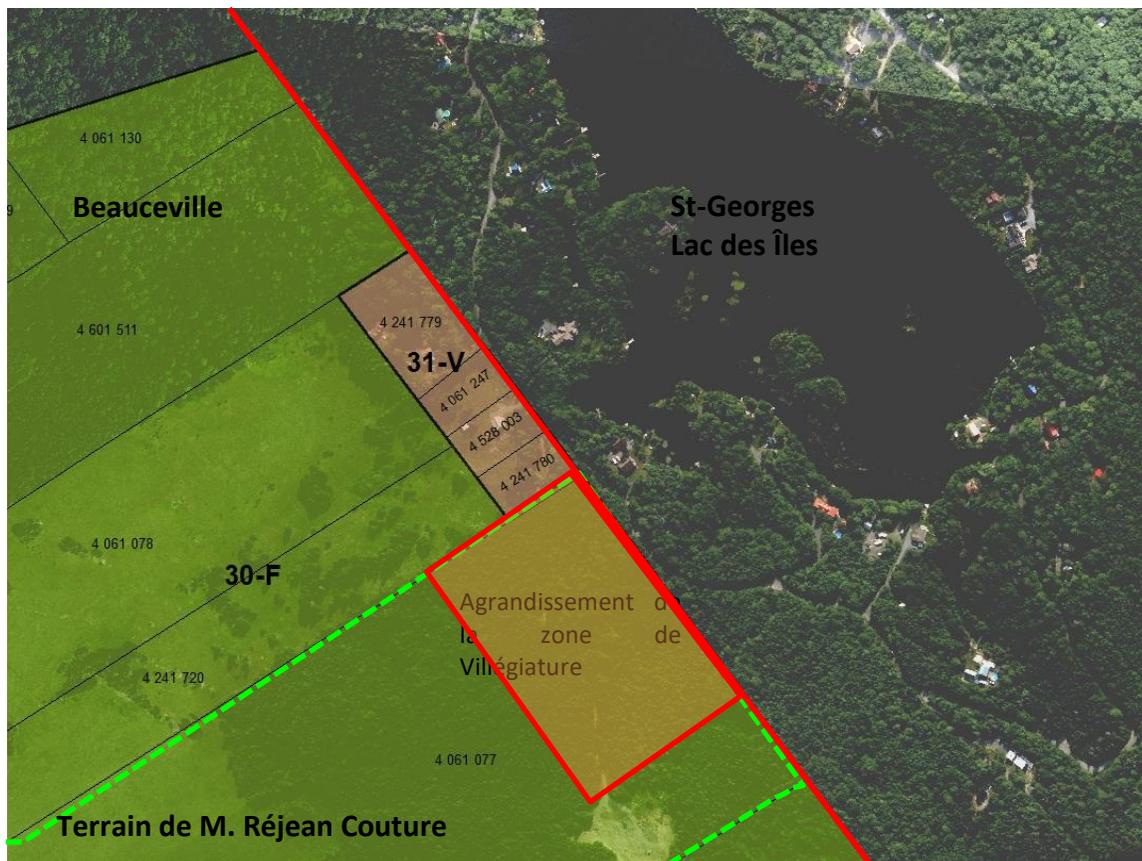
Il est proposé monsieur Keven Boutin
Appuyé par monsieur Mario Perron et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de Ville de Beauceville demande à la MRC Robert-Cliche leur collaboration pour modifier le schéma de développement révisé dans le but d'agrandir l'affectation Villégiature du secteur de manière à permettre la mise en place de nouvelles constructions résidentielles et de produire une demande à la CPTAQ pour obtenir une autorisation en ce sens.





SÉANCE RÉGULIÈRE DU 4 MARS 2019 (suite)



R-2019-03-6315: Demande à la MRC la collaboration pour modifier le schéma de développement

Attendu que le propriétaire du lot 3 488 560 a demandé au CCU la possibilité de modifier l'affectation et l'usage Agroforestier du secteur pour en faire un secteur Forestier,

Attendu que le CCU ne s'objecte pas à la demande et recommande au conseil de ville d'appuyer cette dernière;

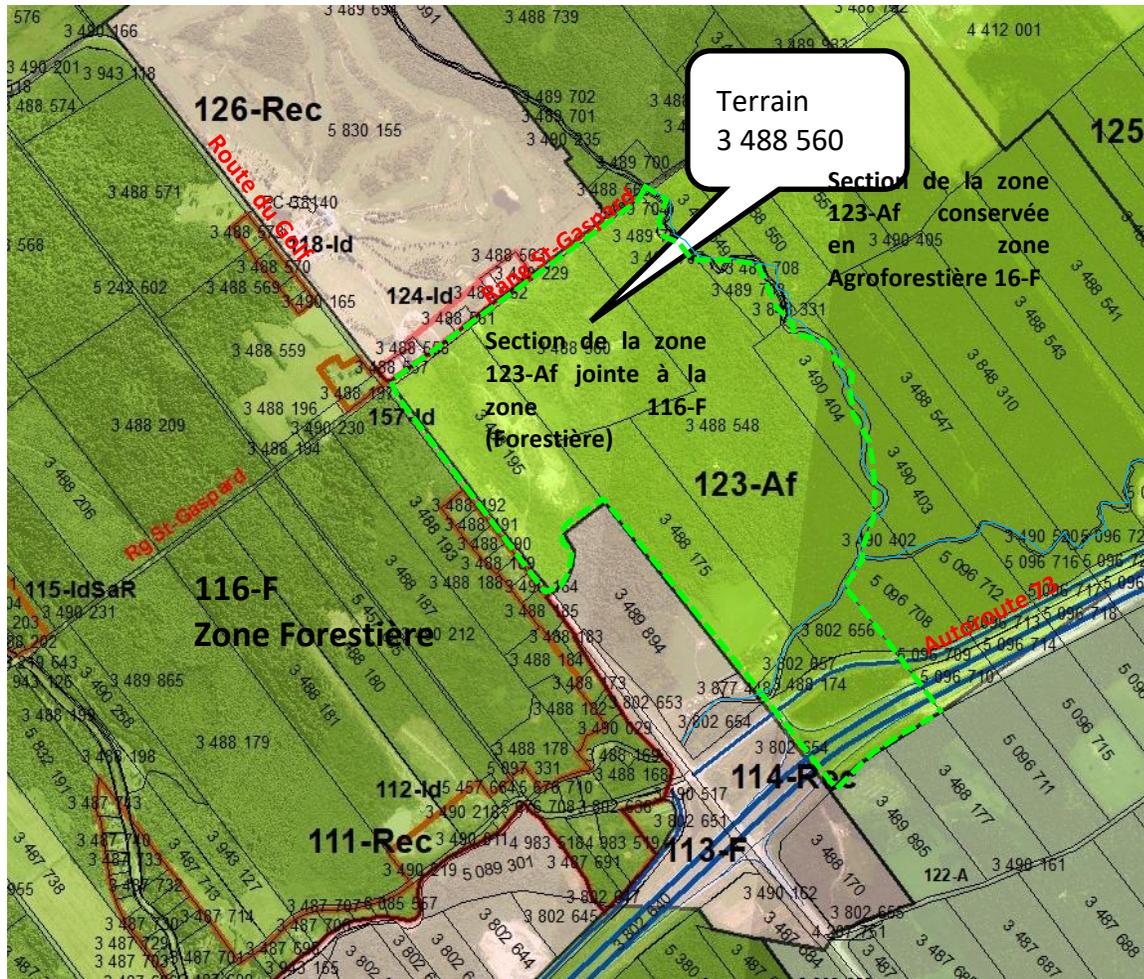
Il est proposé monsieur Keven Boutin
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de ville de Beauceville demande à la MRC sa collaboration pour modifier le schéma de développement pour que l'affectation Agroforestière de la zone 123-Af des règlements d'urbanisme de la Ville de Beauceville soit découpée en deux zones, de part et d'autre du cours d'eau qui intercepte le ruisseau Fraser pour que la section au sud demeure une affectation Agroforestière et que la section du Nord soit jointe à l'affectation Forestière de la zone 116-F.





SÉANCE RÉGULIÈRE DU 4 MARS 2019 (suite)



5. LOISIRS

6. FINANCES

Dépôt rapport dépenses élection

R-2019-03-6316: Approbation du bordereau des comptes

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau des comptes 2019-02 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

R-2019-03-6317: Adhésion à TSSCA

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau
Appuyé par monsieur Keven Boutin et résolu

QUE la Ville de Beauceville adhère à la corporation sans but lucratif Télé-Surveillance-Santé-Chaudière-Appalaches Inc. et que monsieur Mario Perron soit, jusqu'à nouvel avis, la personne déléguée désignée pour représenter la Ville de Beauceville lors de l'assemblée générale annuelle ou de toute assemblée générale spéciale convoquée par ladite corporation.





SÉANCE RÉGULIÈRE DU 4 MARS 2019 (suite)

R-2019-03-6318: Appui MRC – implantation d'un pont sur la rivière Chaudière

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc
Appuyé par monsieur Mario Perron et résolu à l'unanimité

D'appuyer la MRC Robert-Cliche dans ses démarches pour l'implantation d'un nouveau pont enjambant la rivière Chaudière entre Ville-Saint-Joseph-de-Beauce et St-Joseph-des-Érables.

Correspondance

- Aucune correspondance

Affaires nouvelles

Période de questions

Aucune question n'est posée

8. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

R-2019-03-6319: Levée ou ajournement de la séance

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée

MADELEINE POULIN, Greffière

FRANÇOIS VEILLEUX, Maire





SÉANCE RÉGULIÈRE DU 4 MARS 2019 (suite)

ANNEXE D

